



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTERUL AGRICULTURII  
ȘI DEZVOLTĂRII RURALE**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le mardi 15 juillet 2025

### **France et Roumanie alertent sur le projet d'accord UE-Mercosur et proposent une PAC ambitieuse**

*La France et la Roumanie expriment leurs préoccupations partagées sur l'impact de l'accord entre l'Union européenne et le Mercosur sur les filières agricoles européennes. Les deux pays partagent des enjeux communs pour l'avenir de l'agriculture européenne, et insistent sur la nécessité d'un budget dédié pour la future PAC.*

Lors de leur rencontre bilatérale le 14 Juillet 2025 à Bruxelles, en marge du Conseil des ministres de l'agriculture de l'Union européenne, la ministre française de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Mme Annie GENEVARD, et le ministre roumain de l'Agriculture et du Développement Rural, M. Florin BARBU, ont réitéré leurs préoccupations à l'égard de l'accord UE-Mercosur.

À l'heure où les tensions géopolitiques et commerciales se multiplient, comme en témoignent les récentes annonces des États-Unis en matière de droits de douane additionnels envers l'Union Européenne, l'entrée en vigueur de l'accord entre l'Union européenne et le Mercosur, tel qu'il a été annoncé à Montevideo, serait particulièrement préjudiciable pour les filières agricoles européennes sensibles. En l'état, cet accord aurait un impact négatif sur la souveraineté alimentaire européenne et nuirait au dynamisme de nos territoires ruraux, car il ne comporte aucune mesure de protection effective permettant de préserver l'équilibre de marché et de garantir un revenu adéquat pour les producteurs européens.

Ainsi, il est nécessaire d'introduire une clause de sauvegarde spécifique aux produits agricoles et qui soit juridiquement contraignant. Cet ajout au projet d'accord pourrait se faire par la voie d'un protocole additionnel.

De même, Mme Genevard et M. Barbu ont insisté sur la nécessité de disposer de garanties suffisantes sur le respect des standards sanitaires, environnementaux et sociaux pour les produits importés, sauf à entraîner une concurrence exacerbée sur le marché européen. En l'absence de telles garanties, cet accord, dans sa version actuelle, risquerait d'être déséquilibré au détriment des intérêts agricoles européens.

A deux jours de la présentation des propositions législatives par la Commission Européenne, les deux ministres ont confirmé la nécessité pour la future PAC d'être dotée d'un budget dédié, dont l'ambition et les moyens soient à la hauteur des besoins et des enjeux pour l'avenir de l'agriculture européenne. Ils ont rappelé leur attachement à la structure de la PAC fondée sur deux piliers, qui permet de combiner de façon cohérente le renforcement de la souveraineté alimentaire et de la résilience du secteur agricole, à travers des mesures en faveur du soutien au revenu des agriculteurs, de la stabilisation des marchés, ainsi que de l'accompagnement des exploitations agricoles dans la transition environnementale, l'innovation et les investissements associés.

Cette politique, centrale pour le projet européen depuis ses origines, doit conserver son caractère commun, ce qui passe par un budget et un cadre réglementaire dédiés.

## **Contacts presse**

Service de presse d'Annie Genevard

Tél : 01 49 55 59 74

[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)